



# PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

## Bilan de la concertation

Annexe n°6 à la délibération de la Communauté de communes  
du canton de Charly-sur-Marne du 24 mars 2025

Annexe n°6 à la délibération de la Communauté d'agglomération  
de Château-Thierry du 3 mars 2025

Annexe n°6 à la délibération du PETR - UCCSA du 26 février 2025



Date de transmission de l'acte: 28/03/2025  
Date de réception de l'AR: 28/03/2025  
002-240200584-DE\_2025\_019A-DE  
A G E D





## Bilan de la concertation

Version	Date
Bilan de la concertation, annexe n°6 à la délibération du PETR du 26 février 2025	Février 2025

Nom - Fonction	
Rédaction	Géry WAYMEL, PETR - UCCSA Rémy SALAÛN, PETR - UCCSA

### Un projet de PCAET élaboré de manière concertée

Chaque phase a été conduite en associant de nombreux acteurs depuis le lancement en 2018 (voir annexe N°1).

**Lancement de l'élaboration du PCAET :** délibération du PETR - UCCSA du 12 avril 2018

**Délibérations du Comité syndical du PETR UCCSA** du 27 juin 2019 portant sur le PCAET (modalités de concertation complémentaires et déclaration d'intention) en annexe N° 2

**La déclaration d'intention « Plan climat Air énergie territorial du Sud de l'Aisne »** a été publiée en juillet 2019. Elle a été affichée au siège du PETR-UCCSA et publiée sur les sites internet suivants :

- PETR - UCCSA : <https://uccsa.fr>
- La Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry (CARCT) : <https://carct.fr>
- La Communauté de communes du Canton de Charly-sur-Marne (C4) : <https://c4-charlysurmarne.fr>

Elle est également publiée sur le site internet des services de l'Etat de l'Aisne depuis le 11 juillet 2019.

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025  
Date de réception de l'AR: 28/03/2025  
002-240200584-DE\_2025\_019A-DE  
A G E D I



## Bilan de la concertation

D'après la délibération du 27 juin 2019, le dispositif de concertation prévu par le PETR s'articulait à minima autour des outils et instances suivants :

1. l'information du public via les outils de communication institutionnels et la presse,
2. l'organisation au minimum de deux ateliers participatifs comprenant a minima les partenaires institutionnels auxquels s'ajouteront les entreprises, les associations et les citoyens qui se seront manifestés,
3. la présentation du document projet de PCAET aux élus de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry (CARCT), de la Communauté de Communes du Canton de Charly-sur-Marne (C4) et du PETR,
4. la présentation du document projet de PCAET en séance du Conseil de Développement du PETR – UCCSA et de la CARCT et toutes autres modalités de concertation qui s'avèreraient nécessaires dans le cadre de l'élaboration du document,
5. un bilan de la concertation préalable lors de l'arrêt du projet de PCAET,
6. une réunion publique ouverte aux citoyens,
7. une consultation du public par voie électronique pendant une durée d'un mois,
8. un bilan de la consultation lors de l'adoption du projet de PCAET.

La concertation devait ainsi permettre de partager les travaux avec les partenaires institutionnels et les acteurs des enjeux énergétiques en interne du PETR - UCCSA et à l'échelle du territoire.

Ces modalités prescrites ont été réalisées et même dépassées jusqu'au présent bilan de la concertation préalable à l'arrêt du projet de PCAET (phases 1 à 5). La concertation va se poursuivre après cet arrêt de projet avec notamment les phases 6 à 8 avant l'adoption définitive du projet de PCAET.

Il reste donc au PETR à organiser une réunion publique et une consultation du public par voie électronique pendant une durée d'un mois.

### **PHASE de diagnostic de juin 2019 à 2020** (délibération du Comité syndical du PETR – UCCSA validant le projet de diagnostic)

Elaboration avec l'accompagnement de l'ALEC du Sud de l'Aisne (Agence Locale de l'Energie et du Climat)

Mise en ligne du projet de diagnostic en 2020 sur le site internet du PETR - UCCSA, puis de ses mises à jour successives

Mise en ligne de l'Etat initial de l'environnement en 2021 sur le site internet du

PETR – UCCSA

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025

Date de réception de l'AR: 28/03/2025

002-240200584-DE\_2025\_019A-DE

A G E D I



## Bilan de la concertation

### PHASE de Définition de la stratégie Climat-Air-Energie du Sud de l'Aisne, de mars 2023 à décembre 2023

Le PETR – UCCSA est accompagné par le cabinet BL Evolution, notamment pour l'animation des réunions de concertation.

**Réunion de lancement le 22 mars 2023**  
Publication du PETR – UCCSA en mai 2023 (Lettre d'information électronique)  
Articles et/ou encarts publicitaires dans le journal « Autant en emporte la Marne » :

- N° 531 du 1<sup>er</sup> au 14 mai 2023
- N° 545 du 4 au 17 décembre 2023

**13 avril 2023 à Fossoy : Atelier co-construction de la vision avec les élus**

Cible : l'ensemble des élus du territoire

Objectif : travailler sur la base de propositions de scénarios stratégiques pour coconstruire le scénario et l'ambition propre au Sud de l'Aisne

Méthode : 3 scénarios prospectifs proposés (continuité, transition, pionnier) ; 1<sup>er</sup> choix global ; puis sélection d'axes phares

**Résultats :**

Une dizaine de participants

Une ambition forte exprimée sur l'habitat comme secteur phare du plan climat

Une ambition moindre sur le développement des énergies renouvelables dans l'ensemble

Des consensus autour de sujets concrets :

- Meilleure gestion de la ressource en eau
- Sécurisation des infrastructures cyclables
- Un potentiel de développement du covoiturage
- Relocalisation des activités économiques
- Développement d'une filière locale de la rénovation (artisans, matériaux biosourcés)
- Favoriser le changement de comportements par l'incitation

Un enjeu à mobiliser l'ensemble des habitants avec des profils différents selon les zones du territoire



Date de transmission de l'acte: 28/03/2025

Date de réception de l'AR: 28/03/2025

002-240200584-DE\_2025\_019A-DE

A G E D I

### 16 mai 2023 à Nogent-l'Artaud et 17 mai 2023 à Coincy : Ateliers grand public sur les enjeux

Cible : large (habitants et élus)

Objectif : pouvoir construire une stratégie qui fait écho à des enjeux partagés par les usagers du territoire

Méthode : présentation d'éléments clés du diagnostic puis échanges sur 5 thématiques par petits groupes :

- Augmenter l'usage des alternatives à la voiture
- Augmenter les modes de consommation plus durables (locaux, de saison, seconde main...)
- Diminuer les consommations d'énergie et les émissions de CO2 dans les logements
- Développement de l'emploi et l'activité locale au service de la transition du territoire
- Encourager une agriculture et une viticulture durables et adaptées aux crises climatiques futures
- Renforcer les initiatives citoyennes pour la transition écologique du territoire

Autour de 3 questions :

- D'où part-on ? Qu'est ce qui existe déjà dans le Sud de l'Aisne ?
- Quels sont les freins à lever ?
- Quels besoins dans le Sud de l'Aisne ?

Résultats :

- Une vingtaine de participants à chacun des 2 ateliers
- De nombreuses contributions et échanges entre les participants
- Une approche plutôt constructive dans l'ensemble, de nombreux exemples d'initiatives locales remontés et partagés





## Relevé des contributions de la concertation habitants

Mobilité	
Principaux constats identifiés	Principaux freins relevés
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Peu de voies adaptées pour la pratique du vélo</li> <li>• Un usage du vélo principalement pour les loisirs</li> <li>• Peu de desserte des transports en communs</li> <li>• Prise de conscience des enjeux grâce à l'augmentation des prix de l'énergie</li> <li>• Un Plan Vélo sur l'Agglo de Château-Thierry</li> <li>• Pas de liaison de bus entre les collectivités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque de sécurité des aménagements vélos</li> <li>• Manque de continuité entre les pistes cyclables</li> <li>• Topographie, distance à parcourir</li> <li>• Eparpillement des zones habitées</li> <li>• Absence des transports</li> <li>• Réflexe de l'autosolisme</li> </ul>

Consommation durable	
Principaux constats identifiés	Principaux freins relevés
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Surconsommation</li> <li>• Initiatives bio et locales (AMAP, Epicerie autogérées : Castelcoop, L'épicurien, marché bio, producteurs locaux)</li> <li>• Lieu d'échange et de partages existants</li> <li>• Part importante des produits de l'industrie agro-alimentaire dans l'alimentation</li> <li>• Cantines d'école proposent peu d'alimentation locale, et végétarienne (respect de la loi EGALIM ?) et commandent séparément</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prix de l'alimentation bio et locale</li> <li>• Education au goût</li> <li>• Précarité alimentaire</li> <li>• Obsolescence programmée, effet de mode</li> <li>• Manque de compétences en réparation ou de savoir-faire</li> </ul>

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025  
 Date de réception de l'AR: 28/03/2025  
 002-240200584-DE\_2025\_019A-DE  
 A G E D I



## Relevé des contributions de la concertation habitants

### Activités économiques locales

Principaux constats identifiés	Principaux freins relevés
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un tourisme existant (œnotourisme, histoire de la guerre, tourisme nature)</li> <li>• Manque d'hébergements pour le tourisme</li> <li>• Un potentiel de développement touristique (notamment clientèle IDF)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque d'entrepreneurs qualifiés sur le territoire</li> <li>• Freins réglementaires (architectes bâtiments de France)</li> <li>• Activités touristiques trop dispersées pour être reliée par les TC</li> </ul>

### Logement

Principaux constats identifiés	Principaux freins relevés
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chauffage carboné, ancien</li> <li>• Manque d'isolation</li> <li>• Une population aux revenus plus faibles que la moyenne nationale ; peu de revenu disponible pour la rénovation</li> <li>• Beaucoup de locataires</li> <li>• Important parc des bailleurs sociaux et des collectivités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrainte des prix de la rénovation</li> <li>• Contraintes réglementaires pour la construction de PV</li> <li>• Difficultés à obtenir des aides de l'ANAH</li> <li>• Image du coût élevé de la rénovation</li> <li>• Manque de conseil et d'accompagnement aux particuliers</li> </ul>



## Relevé des contributions de la concertation habitants

Agriculture, viticulture et forêt	
Principaux constats identifiés	Principaux freins relevés
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une prise de conscience dans le secteur</li> <li>• Une production de cultures courantes (blé, orge, protéagineux, oléagineux) ; élevage laitier, allaitant, quelques diversifications moutons et chèvres avec des transformation délocalisées (régionales)</li> <li>• Potentiel bois-énergie</li> <li>• Potentiel agriculture diversifiée locale</li> <li>• Surexploitation des forêts</li> <li>• Lycée agricole de Crézancy =&gt; opportunité pour former les agriculteurs et valoriser les pratiques HQE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prix des produits bio et locaux</li> <li>• Disponibilité de l'eau</li> <li>• Abattage intensif</li> <li>• Essences inadaptées</li> </ul>

Implication citoyenne	
Principaux constats identifiés	Principaux freins relevés
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un tissu associatif dynamique</li> <li>• Plus de connaissances sur le portage de projet, prise de conscience générale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque d'unité des instances politiques sur ce thème</li> <li>• Être davantage dans la pédagogie</li> <li>• Freins à monter les dossiers pour les projets citoyens</li> <li>• Manque de prise en compte des associations</li> <li>• Impliquer toute la population</li> </ul>



### Questionnaire en ligne (en mars et avril 2023)

Cible : les personnes invitées aux ateliers (élus et habitants)

Objectif : sonder les thématiques de travail qui semblent importantes sur la base de 11 choix proposés

Méthode : questionnaire en ligne

### Résultats Élus – 15 réponses (24 mars)

- 50 % ont déjà engagé des actions
- 35% sont en recherche de bonnes pratiques
- 15% n'ont pas encore engagé d'actions

#### Thématiques de travail les plus importantes :

- Augmenter les modes de consommations plus durables
- Développer les énergies renouvelables
- Diminuer les consommations d'énergies des logements
- Diminuer la production de déchets

### Résultats Habitants – 33 réponses (4 mai)

- 80% ont déjà engagé des actions
- 20% sont en recherche de bonnes pratiques

#### Thématiques de travail les plus importantes :

- Développer les énergies renouvelables
- Augmenter les modes de consommation plus durables
- Encourager une agriculture écologiquement durable
- Renforcer l'éducation et la sensibilisation à transition écologique



**Présentation du projet de stratégie aux membres de la Conférence des Maires du PETR – UCCSA et aux membres du Comité syndical le 22 juin 2023.**

**Présentation du projet de stratégie aux membres du Comité de Développement du Sud de l'Aisne (CODEV) le 29 septembre 2023, suite à sa saisine par le Président du PETR - UCCSA le 8 septembre 2023. Le CODEV a émis un avis, reçu le 22 janvier 2024 sur le projet de stratégie Climat-Air-Energie du Sud de l'Aisne (voir l'avis en annexe N°3).**

**Délibération du Comité syndical du PETR – UCCSA prenant acte du projet de stratégie le 17 octobre 2023.**

**Présentation du projet de stratégie aux délégués communautaires de la C4 le 7 novembre 2023.**

**Présentation du projet de stratégie aux élus de la CARCT (Maires et délégués communautaires) le 13 novembre 2023.**



### PHASE de construction du Plan d'action Climat-Air-Energie du Sud de l'Aisne de septembre 2023 à février 2025

#### Participation aux ateliers de co-construction du plan d'action :

- **Atelier des élus du 18/10/2023 à Fossoy** : DEVRON Olivier (Président du PETR – UCCSA), BEAUCHARD Jordane (Vice-président du PETR – UCCSA), LLOANCY David (Romeny-sur-Marne), POIX Patrick (Sergy), LECLERC Philippe (Montlevon), GIRARDIN Daniel (Trélou-sur-Marne), RIBOULOT Marie-C (Chézy-sur-Marne), OLIVIER Martine (Fère-en-Tardenois), GABRIEL Madelaine (Fère-en-Tardenois), PLATEAUX Jean (Vice-Président de la C4), LOISAU Patricia (La Chapelle sur Chézy), PLANSON Patricia (Charly-sur-Marne), BERAUX Jean-Claude (Chézy-sur-Marne), LAHOUATI Bruno (Vallée-en-Champagne), TROUBLE Pierre (Vallée-en-Champagne), CARDINET Adeline (PETR – UCCSA), WAYMEL Géry (PETR - UCCSA).
- **Atelier des institutionnels et des partenaires du 09/11/2023 à Fossoy** : DEVRON Olivier (Président du PETR – UCCSA), FUSELIER Michèle (Vice-présidente du Département de l'Aisne), HAY Etienne (Président de la CARCT), PLATEAUX Jean (Vice-président de la C4), DAVESNE Jean-Michel (CODEV), Frédéric TOUTEE (ENEDIS), Florence HIERNARD (C4), DELORMEL Frédéric (GRDF), SCARNA Stéphanie (SEM Energie HDF), PASQUIER François (Chambre des Métiers et de l'Artisanat HDF), VIET Sandrine (USES), MARGINIER Eric (USES), LAURENT Benjamin (PETR – UCCSA), ANDRADE Frédéric (Mission Coteaux, Maisons et caves de Champagne), OLIVIER Martine (CARCT), MARCHAL Philippe (Vice-président de l'USES), LEFEVRE Nathalie (CARCT), COUVREUR Bernard (CARCT), MAUVAIS Julie (SGV Champagne), ALAIN Frédérique (CAUE 02), GALLOUX Benjamin (Maison du tourisme des Portes de la Champagne), RAUTUREAU Guillaume (Chambre d'agriculture de l'Aisne), CARDINET Adeline (PETR – UCCSA), WAYMEL Géry (PETR - UCCSA).
- **Atelier public du 05/12/2023 à Etampes-sur-Marne** : 21 participants et 4 membres de l'équipe technique PCAET (BL + PETR)



### **Contributions reçues pour le plan d'action suite à la consultation sur la base du questionnaire adressé en 2024 aux partenaires :**

CARCT, USESA, USEDA, Maison du tourisme les Portes de la Champagne, Mission UNESCO Coteaux, maisons et caves de Champagne, GRDF, Syndicat général des vignerons, Association Globe 21, Association PATS, AMAP, Conservatoire des espaces naturels Hauts-de-France, Chambre d'agriculture de l'Aisne, Département de l'Aisne

**Communes :** Vallée en Champagne, La Chapelle-sur-Chézy, Montreuil-aux-Lions, Charly-sur-Marne, Romeny-sur-Marne, Essises, Villiers-Saint-Denis

**Présentation du projet de PCAET au Comité syndical du PETR – UCCSA le 18 décembre 2024** (délibérations en annexe N°2)

**Présentation du projet de stratégie aux membres du CODEV le 13 février 2025**

### **CONCLUSION**

Le projet de PCAET a été élaboré de manière concertée. Chaque phase de l'élaboration a été conduite en associant de nombreux acteurs jusqu'aux délibérations d'arrêt de projet par le Comité syndical du PETR – UCCSA, le Conseil communautaire de la CARCT et le Conseil communautaire de la C4.

A suivre, avant l'adoption (approbation) du PCAET : une réunion publique et la concertation du public par voie électronique d'une durée d'un mois minimum.



# ANNEXES

## Annexe N°1

### Rôle des instances pour l'élaboration du PCAET

- Le PETR est chargé d'élaborer le PCAET, en lien avec l'ensemble des acteurs du territoire ;
- Les intercommunalités (EPCI : CARCT et C4) ont délégué au PETR l'élaboration de ce PCAET. Elles sont chargées de co-construire le plan d'actions, de faire connaître leurs avancées au PETR pour assurer une cohérence à l'échelle PETR ; de partager les retours d'expériences à l'échelle du PETR pour inspirer et s'entraider.
- Les communes sont chargées et co-construire le plan d'actions, de faire connaître leurs avancées au PETR pour assurer une cohérence à l'échelle PETR, de partager les retours d'expériences à l'échelle du PETR pour inspirer et s'entraider.
- Le Comité de pilotage (COFIL) composé des membres de la Commission environnement et transition écologique du PETR + Présidents des EPCI + certains partenaires. Son rôle de pilotage consiste à suivre l'avancée globale du PCAET, faire des propositions au bureau syndical du PETR et au comité syndical du PETR, de donner des priorités. Il assure aussi le lien avec les EPCI par la participation des 2 Présidents.
- Le Comité technique (COTECH) rassemble les référents techniques des porteurs d'actions (PETR, EPCI, communes ou autres). Une ou deux réunions du COTECH permettent de préparer chaque séance du COFIL.
- Le CODEV du Sud de l'Aisne (Conseil de développement du Sud de l'Aisne) fait des propositions qui seront étudiées par le PETR. En 2020, le CODEV du PETR – UCCSA et le CODEV de la CARCT ont fusionné pour former le CODEV du Sud de l'Aisne.

## Annexe N°2 : 2 délibérations du PETR – UCCSA

## Annexe N°3 : avis du CODEV (7 pages)

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025

Date de réception de l'AR: 28/03/2025

002-240200584-DE\_2025\_019A-DE

A G E D I

DEPARTEMENT DE L'AISNE

Arrondissement de CHATEAU-THIERRY

PETR-UCCSA   
 UNION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES  
 DU SUD DE L'AISNE

Ferme du Ru Chailly - 02650 FOSSOY

-----

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 27 juin 2019

**OBJET : PCAET : MODALITES DE CONCERTATION COMPLEMENTAIRES ET  
DECLARATION D'INTENTION**

L'an deux mil dix neuf, le 27 juin à 19 h 00, dans la salle de réunion du PETR - UCCSA, Ferme du ru Chailly, les délégués du Comité Syndical du PETR - UCCSA légalement convoqués, se sont réunis,

Date de convocation le : 21 juin 2019

Délégués en exercice : 32

Présents : 20

Absents : 17

Représentés : 5

Votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

**Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne :**

**Titulaires présents :**

M. BERAUX, M. CASSIDE, M. DUCLOS, M. FOURRE, Mme MARY, M. MENVEUX, M. REY, Mme RIBOULOT.

**Suppléants présents :**

M HERDHUIN, M. HOURDRY, Mme VAN LANDEGHEM

**Titulaires excusés :**

Mme CLOBOURSE, M. DEVRON, M. LEFRANC, Mme LOISEAU, M. TREHEL,

**Suppléants excusés :**

Mme REGARD.

**Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry :**

**Titulaires présents :**

M. BAILLEUL, M GIRARDIN, M. LAHOUATI, M. LEDUC, M. POIX, M. TURPIN, M. VIET.

**Suppléants présents :**

Mme JANNEL, M TROUBLE.

**Titulaires excusés :**

M. BERMUDEZ, Mme DOUAY, Mme FUSELIER, Mme GABRIEL, M HAY, Mme MARICOT, M MOROY, M. SIMON.

**Suppléants excusés :**

Mme BONNEAU, Mme CRAPART.

**OBJET : PCAET : MODALITÉS DE CONCERTATION COMPLÉMENTAIRES ET DÉCLARATION D'INTENTION**

Vu l'ordonnance du 3 août 2016 concernant la démocratisation du dialogue environnemental,

Vu l'article L121-15-1 et L121-17 du code de l'environnement,

Vu les articles L.229-51 et suivants, R.229-51 et suivants, et l'arrêté du 4 août 2016 relatifs au plan climat-air-énergie territorial, qui précisent les modalités de la phase d'élaboration du PCAET à respecter :

- la délibération de lancement de la démarche qui fixe les modalités de concertation
- l'information des personnes publiques « en amont »
- l'évaluation environnementale stratégique, durant toute la phase d'élaboration du plan
- la saisine de l'autorité environnementale
- la consultation du public au titre de l'évaluation environnementale
- la consultation des personnes publiques « en aval »
- l'adoption du PCAET
- la mise à disposition du public

Vu l'article R229-53 du Code de l'Environnement qui précise que « la collectivité ou l'établissement public qui engage l'élaboration du plan climat-air-énergie territorial en définit les modalités d'élaboration et de concertation »,

Vu la délibération du Comité Syndical du PETR - UCCSA du 12 avril 2018 liée au lancement de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),

Vu la nécessité de compléter les modalités de concertation définies par le Comité syndical du 12 avril 2018 et d'autoriser le Président à procéder à la publication de la déclaration d'intention relative à l'élaboration du PCAET du Sud de l'Aisne,

Vu les dispositions prévues dans la délibération du 12 avril 2018 qui seraient complétées et remplacées par les dispositions suivantes :

Modalités de concertation :

Des temps de concertation seront proposés tout au long de la démarche d'élaboration du PCAET. Les niveaux de concertation (information, consultation, co-production) seront adaptés suivant les temps du projet et les cibles visés.

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025

Date de reception de l'AR: 28/03/2025

002-240200584-DE\_2025\_019A-DE

A G E D I

Le PETR - UCCSA organise une concertation du public avant l'adoption du PCAET. Le dispositif de concertation prévu s'articule à minima autour des outils et instances suivants :

- l'information du public via les outils de communication institutionnels et la presse,
- l'organisation au minimum de deux ateliers participatifs comprenant à minima les partenaires institutionnels auxquels s'ajouteront les entreprises, les associations et les citoyens qui se seront manifestés auprès du PETR,
- la présentation du document projet de PCAET aux élus de la CARCT, de la C4 et du PETR,
- la présentation du document projet de PCAET en séance du Conseil de Développement du PETR – UCCSA et de la CARCT et toutes autres modalités de concertation qui s'avèreraient nécessaires dans le cadre de l'élaboration du document,
- un bilan de la concertation préalable lors de l'arrêt du projet de PCAET,
- une réunion publique ouverte aux citoyens,
- une consultation du public par voie électronique pendant une durée d'un mois,
- un bilan de la consultation lors de l'adoption du projet de PCAET.

La concertation permettra ainsi de partager les travaux avec les partenaires institutionnels et les acteurs des enjeux énergétiques en interne du PETR - UCCSA et à l'échelle du territoire.

Les délégués du PETR - UCCSA décident :

- de valider et mettre en œuvre les modalités de concertation présentées ci-dessus pour l'élaboration du PCAET,
- d'autoriser le Président à publier, au titre de la déclaration d'intention, la délibération de lancement de l'élaboration du PCAET prise le 12 avril 2018 et la présente délibération complémentaire avec son annexe intitulée "informations pour la déclaration d'intention, Plan climat air énergie territorial du Sud de l'Aisne",
- d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de ce document stratégique.

Fait et délibéré en séance, les jour et an que dessus et ont signé les membres présents.

Le Président,

Olivier DEVRON



Date de transmission de l'acte: 28/03/2025

Date de réception de l'AR: 28/03/2025

002-240200584-DE\_2025\_019A-DE

A G E D I



DEPARTEMENT DE L'AISNE

Arrondissement de CHATEAU-THIERRY

République Française

PETR - UCCSA  
UNION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES  
DU SUD DE L'AISNE

Ferme du Ru Chailly - 02650 FOSSOY  
-----

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
Séance du 18 décembre 2024

**OBJET : PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL DU SUD DE L'AISNE (PCAET)**

L'an deux mil vingt-quatre, le 18 décembre à 18 h, dans la salle de réunion du PETR - UCCSA, Ferme du ru Chailly, les délégués du Comité Syndical du PETR - UCCSA légalement convoqués, se sont réunis,

Date de convocation le : 12 décembre 2024

Délégués en exercice : 32

Présents (titulaires et suppléants) :	20	Pour :	20
Absents (titulaires) :	15	Contre :	0
Représentés (suppléants) :	3	Abstention :	0
Votants :	20		

**Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne :****Titulaires présents :**

Mme CLOBOURSE, M. DEVRON, Mme HOURDRY, M. LEFRANC, M. MARCHAL, M. PITTON TERRIEN, Mme REGARD, M. RIVAILLER.

**Titulaires excusés :**

M. BEREUX, Mme LOISEAU, Mme PLANSON, Mme RIBOULOT.

**Suppléant présent :**

M. CECCALDI.

**Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry :****Titulaires présents :**

Mme BINIEC, Mme GABRIEL, M. HAQUET, M. LAHOUATI, M. LOGEROT, M. MANGIN, Mme OLIVIER, M. POIX, M. POLIN.

**Titulaires excusés :**

M. BAILLEUL, M. EUGENE, M. GIRARDIN, M. POURCINE

**Suppléants présents :**

M. LEDUC JL, M. SCLAVON.

**Suppléant excusé :**

M. TROUBLÉ

**Secrétaire de séance : M. RIVAILLER**

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025

Date de reception de l'AR: 28/03/2025

002-240200584-DE\_2025\_019A-DE

A G E D I

**OBJET : PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL DU SUD DE L' AISNE (PCAET)**

Annexe n° 1 : Projet de stratégie Climat Air Energie du Sud de l'Aisne

Annexe n° 2 : Projet de plan d'action Climat Air Energie du Sud de l'Aisne

Annexe n° 3 : Evaluation environnementale du PCAET du Sud de l'Aisne, document provisoire

Vu le code de l'environnement et notamment son article L 229-26,

Vu la délibération du comité syndical du PETR - UCCSA du 15 juin 2017 qui autorise l'élaboration du PCAET à l'échelle du PETR - UCCSA,

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Canton de Charly-sur-Marne (C4) du 11 décembre 2017 qui autorise l'élaboration, l'animation et la réalisation du programme d'actions du PCAET à l'échelle du territoire du PETR - UCCSA,

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry (CARCT) du 18 décembre 2017 qui confie la responsabilité de l'élaboration, d'animation et de réalisation du programme d'actions du PCAET au PETR - UCCSA,

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale du PETR - UCCSA approuvé le 18 juin 2015 et maintenu suite au bilan du SCoT par délibération du 9 juillet 2021 (rendue exécutoire le 11 septembre 2021),

Vu la délibération du comité syndical du PETR - UCCSA du 12 avril 2018 de lancement de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),

Vu la délibération du comité syndical du PETR - UCCSA du 27 juin 2019 relative aux modalités de concertation complémentaires et à la déclaration d'intention de lancement de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),

Vu la déclaration d'intention publiée le 22 juillet 2019 relative au Plan Climat Air Energie Territorial du Sud de l'Aisne,

Vu la délibération du comité syndical du PETR – UCCSA du 19 décembre 2019 actant la présentation du diagnostic énergétique du Sud de l'Aisne, (consultable sur le site internet du PETR <https://www.uccsa.fr/-Environnement-Climat->),

Vu la délibération du comité syndical du PETR – UCCSA du 17 octobre 2023 actant la présentation du projet de stratégie Climat-Air-Energie du Sud de l'Aisne,

Vu le projet de stratégie Climat-Air-Energie du Sud de l'Aisne en annexe n° 1,

Vu le projet de plan d'action Climat-Air-Energie du Sud de l'Aisne en annexe n° 2,

Vu l'état initial de l'environnement, en ligne sur le site internet du PETR – UCCSA (<https://www.uccsa.fr/-Environnement-Climat->) et l'évaluation environnementale établie par le cabinet Auddicé environnement en annexe 3,

Vu la saisine du conseil de développement territorial du sud de l'Aisne (CODEV) du 8 septembre 2023 concernant l'élaboration du PCAET du Sud de l'Aisne,

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025

Date de reception de l'AR: 28/03/2025

002-240200584-DE\_2025\_019A-DE

A G E D I

Considérant l'avis du CODEV du Sud de l'Aisne reçu le 22 janvier 2023,

Considérant les réunions de définition et de concertation relatives à l'élaboration du plan d'action Climat-Air-Energie du Sud de l'Aisne :

- l'atelier des élus le 18 octobre 2023,
- l'atelier des partenaires et des institutionnels le 9 novembre 2023,
- l'atelier avec les citoyens et citoyennes le 5 décembre 2023,

Considérant les contributions reçues,

Considérant les observations émises par les membres du comité de pilotage pour l'élaboration du PCAET réunis le 26 novembre 2024,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

- de prendre acte de la présentation du projet de Plan Climat-Air-Energie du Sud de l'Aisne et notamment du projet de plan d'action en annexe n° 2 à la présente délibération,
- de transmettre le projet de PCAET du Sud de l'Aisne au CODEV du Sud de l'Aisne pour une présentation du document en séance du Conseil de développement du Sud de l'Aisne

Et autorise le Président à signer tous les documents et à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour et an que dessus et ont signé les membres présents.

Secrétaire de séance,



Le Président,  
Olivier DEVRON



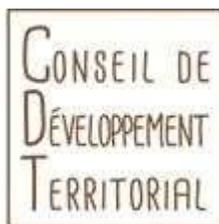
**PETR - UCCSA**  
UNION DES COMMUNAUTES DE COMMUNE  
DU SUD DE L' AISNE  
ferme du ru chailly  
02650 FOSSOY  
Tél. 03 23 71 68 60 Fax 03 23 71 53 53

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025

Date de reception de l'AR: 28/03/2025

002-240200584-DE\_2025\_019A-DE

A G E D I



# AVIS DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU SUD DE L' AISNE

-----

## Projet de stratégie du Plan Climat Air Energie Territorial du Sud de l'Aisne (PCAET)

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025

Date de reception de l'AR: 28/03/2025

002-240200584-DE\_2025\_019A-DE

A G E D I

Lundi 22 janvier 2024

	Remarques	Priorités	Préconisations Et suggestions	Actions
<b>I. Des logements performants, rénovés de façon efficace et vertueuse</b>				
<p>Axe I.1. Développer une logique collective des écogestes, de l'approvisionnement des logements en énergie bas-carbone et des espaces végétalisés</p>	<p>- La plantation d'arbres est un atout pour la captation du CO2, D'autres alternatives sont possibles pour créer des surfaces ombragées ex: des plants spécifiques ou des pergolas mobiles -La densification est un enjeu difficile, en terme d'approche, en milieu rural - L'étude GRDF montre une dynamique existante, à conforter. Il faut valoriser les actions déjà mises en place en énergie renouvelable (exemple : évolutions d'installations anciennes).</p>	<p>Accompagner les habitants sur la maîtrise des énergies et les éco-gestes en s'appuyant sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ des outils qui identifient les pratiques (exemple : compteurs communicants) pour ensuite envisager des travaux d'efficacité énergétique (gaz, eau...)</li> <li>○ des informations concrètes liées à la consommation d'un foyer : utilisation bain/douche, l'intérêt d'un mousseur ...</li> </ul>	<p>- Assurer l'entretien, la valorisation, le renouvellement des arbres impliquent des ressources : budgétaires et humaines</p>	<p>-Créer des actions pédagogiques en lien avec la nature -Rendre les habitants, acteurs impliqués et notamment les enfants -Identifier les foyers se trouvant à moins de 35m des réseaux de gaz pour éviter les consommations de fioul - Poursuivre le développement du gaz renouvelable et faire évoluer de 40% à 100% - le territoire est une zone qui compte du stockage de gaz : pourquoi ne pas développer la méthanisation agricole pour les fermes à proximité du réseau ?</p>
<p>Date de transmission de l'acte: 28/03/2025 Date de réception de l'AR: 28/03/2025 002-240200584-DE_2025_019A-DE A G E D I</p>				

<p>Axe I.2. Rénover l'habitat en zone urbaine comme rurale et structurer une filière locale de rénovation</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Globe 21 : moins présent qu'auparavant, il était un acteur fort du territoire (actions de démonstrations ...)</li> <li>- Un manque d'entreprises locales certifiées pour les travaux de rénovation (exemple: qualibat) .</li> </ul> <p>Il faudrait identifier les freins auprès des entreprises (manque d'information, de temps, de sensibilisation ?) pour faciliter leur accès aux certifications.</p>	<p><u>Priorité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Former les artisans et sensibiliser les propriétaires. Accompagner techniquement et financièrement les propriétaires (voir service Conseiller France Rénov')</li> <li>- Guichet Unique de l'Habitat - CARCT)</li> </ul> <p>⇒ Importance du rôle de l'ancienne ALEC</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mesurer avec une étude thermique les habitations pour favoriser la prise de conscience des logements les plus dégradés</li> <li>- Des habitats contraints par des caractéristiques patrimoniales</li> </ul>	<p>Renforcer le service de la CARCT pour accompagner les propriétaires à monter leur dossier sur l'ensemble du Sud de l'Aisne</p> <p>Créer un relai au niveau des communes pour réorienter les habitants vers les bons interlocuteurs</p> <p>Organiser des réunions de sensibilisation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- S'appuyer sur le salon de l'habitat pour faire connaître au grand public les actions possibles</li> <li>- les fournisseurs de matériaux ne sont pas toujours écologiques et innovants sur le territoire : développer l'information pour savoir vers qui se tourner et avoir une bonne expertise avec un bon rapport qualité / prix (exemple : création d'un guide avec des bonnes ressources)</li> </ul>
<p>Date de transmission de l'acte: 28/03/2025  Date de reception de l'AR: 28/03/2025  002-240200584-DE_2025_019A-DE  A G E D I</p>				

## II. Des mobilités plus actives et plus collectives

	Remarques	Priorités	Préconisations Et suggestions	Actions
Axe 1. Créer un maillage cyclable territorial et renforcer la sécurité des structures cyclables existantes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan vélo de la CARCT en cours d'élaboration</li> <li>- Adapter les zones vélos selon les villages et entre villages selon leur typologie</li> <li>- Prendre en compte le nombre de kms à parcourir et les montées</li> <li>- Prendre en compte les vélos à assistance électrique</li> <li>- Prendre en compte la dangerosité du déplacement : la structure des routes n'est pas assez large, les signalétiques pas visibles.</li> <li>- Prendre en compte le vélo mais aussi les trottinettes</li> </ul>	<p>Identifier les zones réalisables, questionner les habitants, identifier le coût et les conditions de sécurité pour créer des pistes cyclables adaptées</p>		<p>Exemple : Montreuil aux Lions</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner le changement des habitudes liées à la pratique du vélo</li> </ul>
Axe 2. Mutualiser les déplacements en voiture pour réduire la part de l'autosolisme dans les déplacements quotidiens	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer le pass Navigo depuis Château Thierry</li> <li>- Sur la C4, étudier la structuration de navettes qui emmènent les habitants aux centres d'intérêts du territoire</li> </ul>	<p><u>Priorité</u></p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser le stationnement du covoiturage</li> <li>- Développer l'application C4 : « mobipartage »</li> <li>- Solliciter les entreprises et les collectivités pour sensibiliser et encourager les agents, harmoniser les</li> </ul>

Date de transmission de l'acte : 28/03/2025

Date de réception de l'AR : 28/03/2025

002-240200584-DE\_2025\_019A-DE

	(collège, magasins, gares ...)			horaires (rôle dans le cadre des déplacements liés au travail = action RSE) - Proposer la possibilité d'une gratuité des transports pour étudier si cette action accélère la diminution de l'usage de la voiture (sur le PETR)
	Remarques	Priorités	Préconisations Et suggestions	Actions
Axe 3. Encourager les alternatives à la voiture thermique pour déplacements en zone rurale	Proposition d'un axe supplémentaire en lien avec la présence de gaz vert sur le territoire compatible, avec la mobilité			Accompagner les collectivités pour la conversion de leur flotte – flottes communautaires et communales (bennes à ordures ou gros véhicules) cette action n'est pas adaptée pour les particuliers (Décret véhicules propres)
<div data-bbox="159 1406 689 1544" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Date de transmission de l'acte: 28/03/2025 Date de réception de l'AR: 28/03/2025 002-240200584-DE_2025_019A-DE A G E D I</p> </div>				

### III. Des activités économiques qui se réinventent pour diminuer leur impact environnemental et s'adapter au climat futur

	Remarques	Priorités	Préconisations Et suggestions	Actions
Axe 1. Développer les savoir-faire locaux pour garantir un artisanat local durable, engagé et respectueux de ses ressources		Priorité sur le secteur du bâtiment pour la rénovation	<p>Disposer d'une ressourcerie active dans les principales communes du territoire (avec un objectif chiffré)</p> <p>Favoriser la création, d'espaces pour les ressourceries</p> <p>S'appuyer sur l'exemple de de la ressourcerie-déchetterie de Crève Cœur Le Grand</p>	<p>Identifier les métiers présents et reconnus par une qualification (ou en attente) sur le territoire</p> <p>Connaître les freins à l'accès aux qualifications afin de pouvoir accompagner les entreprises.</p> <p>Accompagner les artisans pour améliorer les changements de pratiques (organiser des informations) afin de faire évoluer les pratiques et leur permettre de dépenser moins</p> <p>Favoriser les dépôts à la déchetterie en faveur de la ressourcerie et des particuliers</p>

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025

Date de reception de l'AR: 28/03/2025

002-240200584-DE\_2025\_019A-DE

A G E D I

<p>Axe 2. Développer l'attractivité du territoire grâce à son potentiel de tourisme durable</p>	<p>Intérêt du tourisme fluvial Et du tourisme pédestre : créer des sentiers de randonnée et quand cela est possible, créer des pistes cyclables affectées au vélo, notamment en bord de Marne (s'assurer de la sécurité et du profil de route adapté). Attention au partage des usages (piétons ou vélo). Importance d'une volonté politique forte pour accélérer la mise en œuvre de la véloroute.</p>		<p>Etudier le potentiel d'un tourisme ferroviaire avec un vélorail en lien avec le TFBCO</p> <p>Les vignes ne sont pas accessibles à vélo. Il paraît difficile d'envisager un tourisme œnologique. Il est à étudier la possibilité de circuits dédiés des fermes du territoire.</p>	<p>Se rapprocher des producteurs qui peuvent déjà avoir des idées de découverte et de partage avec les touristes</p> <p>Penser aux équipements (stationnement ...)</p> <p>Prendre en compte les expériences existantes afin de connaître les difficultés, les succès ...</p>
	Remarques	Priorités	Préconisations Et suggestions	Actions
<p>Axe 3. Renforcer l'accompagnement des agriculteurs et viticulteurs vers des pratiques plus durables et les valoriser</p>	<p>Il existe déjà une réglementation imposée sur les pratiques agricoles</p> <p>Une attention est portée sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'impact de l'agriculture sur la santé des habitants</li> <li>- la prise en compte de l'environnement dans lequel l'agriculteur travaille (pour lui et ses produits)</li> </ul>	<p><u>Priorité</u> Activité économique locale prédominante</p>	<p>Une agriculture qui, par ses déchets, est aussi une ressource pour la production d'énergies ou de biodiversité</p> <p>Fédérer les acteurs économiques afin de favoriser le développement du biogaz et autres énergies renouvelables</p>	<p>Connaître les attentes et les difficultés des agriculteurs liées à leur production (proposition de nouvelles cultures ou pratiques liées au changement climatique)</p> <p>Organiser de l'information, en complément de la chambre d'agriculture, entre les agriculteurs et entre les agriculteurs/consommateurs) : expliquer les règles imposées aux agriculteurs, valoriser les agriculteurs qui</p>

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025

Date de réception de l'AR: 28/03/2025

002-240200584-DE\_2025\_019A-DE

A G E D I

Un dilemme productivité/  
intrants/ importations

	<p>Il est noté l'évolution de la vision de l'agriculture qui auparavant était basée sur des pratiques plus intensives</p>		<p>Répondre aux demandes des porteurs de projet pour l'implantation de station bioGNV sur le territoire de la concession selon la réglementation en vigueur</p>	<p>ont commencé des démarches <u>Faire connaître et faire savoir</u></p>
--	---	--	---	--

**IV. Une consommation plus durable et plus locale et une implication citoyenne renforcée**

	Remarques	Priorités	Préconisations Et suggestions	Actions
<p>Axe 1. Augmenter le potentiel d'approvisionnement en produits locaux, leur accessibilité, et renforcer la sensibilisation alimentaire citoyenne</p>	<p>Un PAT ambitieux, qui est un axe majeur à renforcer</p> <p>Pour le développement des actions PAT, il est nécessaire de s'appuyer sur un animateur (et une cellule) afin de regrouper les producteurs potentiels, les lieux de consommations possibles, les quantités et les fréquences d'achat.</p> <p>Existence d'outils au niveau départemental à s'approprier :</p>	<p><u>Priorité</u></p>	<p>Nécessité d'une volonté et d'une cohérence d'actions entre les acteurs</p> <p>Recruter un animateur avec 3 personnes (représentants producteurs, consommateurs, gestionnaires) pour développer le PAT</p>	<p>Lister les producteurs et créer une plateforme pour permettre leur visibilité et favoriser les commandes notamment pour la restauration collective</p> <p>Permettre une alternative entre les producteurs (ceux qui ont des productions pérennes et ceux qui peuvent prendre le relais en cas de manque de production) et les consommateurs</p> <p>Etat des lieux des cantines qui ont une provenance en circuits courts et déterminer un objectif à atteindre</p>

Date de transmission de l'acte : 28/03/2025  
 Date de réception de l'acte : 28/03/2025  
 002-240200584-DE\_2023-00194-DE  
 A G E D I

« Approuvé par le Comité de Pilotage des Produits de nos PIAisne » :

				<p>Identifier la provenance des produits dans les restaurants</p> <p>Identifier la capacité de production du territoire</p>
	<b>Remarques</b>	<b>Priorités</b>	<b>Préconisations Et suggestions</b>	<b>Actions</b>
<p>Axe 2. Une gestion durable et pérenne de la ressource en eau pour prévenir d'éventuels conflits d'usage en période de tension</p>	<p>Intérêt de la redevance incitative</p> <p>Existe-t-il un vrai raisonnement sur la récupération d'eau ? Notamment dans les nouvelles constructions ou réhabilitations</p> <p>Engorgement du réseau en utilisant des eaux récupérées</p>	<u>Priorité</u>	<p>Nécessité d'un comptage en entrée et en sortie pour améliorer les pratiques (mieux raisonner la consommation d'eau)</p> <p>Les eaux usées dans les stations d'épuration pourraient-elles avoir d'autres enjeux d'utilisation ? (A minima pour les collectivités ou agriculteurs)</p>	<p>Informers les habitants sur le prix de l'eau usée, la consommation et le rejet de l'eau, comment économiser l'eau (mousseur ...)</p> <p>Inciter financièrement les usagers à utiliser des eaux de pluie</p> <p>Récupérer toute eau en excédent par des rétentions naturelles</p>
<p>Date de transmission de l'acte: 28/03/2025  Date de reception de l'AR: 28/03/2025  002-240200584-DE_2025_019A-DE  A G E D I</p>				

## V. Une production d'énergies renouvelables maîtrisée et associées à une gestion durable des ressources

<p>Axe 1. Une ressource forestière préservée et une protection accrue de la biodiversité</p>	<p>Il existe de nombreux propriétaires qui ont parfois oublié leur parcelle et leur « devoir » de bien l'exploiter et l'entretenir.</p> <p>Une tendance est en cours pour ne pas utiliser des engins dans les bois afin de préserver la biodiversité</p> <p>La forêt se caractérise à la fois comme une ressource d'énergie (biomasse qui peut remplacer progressivement les énergies fossiles), une ressource économique (construction ...) et une ressource de biodiversité qui implique l'entretien, le soin du sol, la sélection d'essences ...</p> <p>Il est jugé essentiel de ne pas déforester</p>	<p>Recenser les propriétaires de petites parcelles, les mobiliser, les informer sur les règles d'usage, de protection et d'exploitation</p>	<p>Faire des prélèvements pour mieux connaître les essences locales et favoriser le développement de certaines d'entre elles</p> <p>Réaliser une étude sur l'état des forêts et trouver un juste équilibre entre biodiversité et exploitation (connaître le taux de défrichement optimum)</p>	<p>Il est nécessaire de conforter le rôle et le rapprochement avec le Centre National de propriété forestière qui aide les propriétaires privés à gérer leurs bois.</p> <p>Sensibiliser les propriétaires privés de forêt (exemple : entretien lié aux intempéries ...) et permettre d'en favoriser la gestion, d'avoir une meilleure accessibilité voire de céder sa gestion</p> <p>Suggérer la possibilité de remembrements de bois pour obtenir des parcelles plus importantes</p> <p>Définir clairement les caractéristiques d'un bois dédié : au chauffage, à la construction, à la biodiversité (forêt primaire)</p> <p>Inscrire dans les documents d'urbanisme une demande d'autorisation pour les modalités d'exploitation y</p>
--	---	---	---	--

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025

Date de réception de l'AR: 28/03/2025

002-240200584-DE\_2025\_019A-DE

A G E D I

				compris pour les petites parcelles
	Remarques	Priorités	Préconisations Et suggestions	Actions
Axe 2. Les collectivités porteuses et coordinatrices de projet d'énergies renouvelables sur le territoire	Il est essentiel d'apporter un conseil et un accompagnement auprès des particuliers avant qu'ils se lancent dans des travaux ou des investissements	<p>Connaître le potentiel du territoire en géothermie</p> <p>Fédérer les acteurs et accompagner les démarches collectives</p>	Reprendre les besoins énergétiques du territoire, identifier l'autonomie souhaitée du territoire et rechercher quel serait le type d'énergie le plus propre à développer	<p>Inciter les collectivités à accompagner les démarches collectives en fédérant les différents acteurs et en proposant une participation au démarrage des actions. Exemple : lancement d'appel à manifestation d'intérêt, participation financière à une étude d'opportunité ...</p> <p>- Informer les agriculteurs et viticulteurs sur le développement des ENR qui participe au maintien des exploitations et à la création d'emplois non délocalisables.</p> <p>- Favoriser le regroupement d'exploitation autour de projet ENR (en direct ou SEM)</p> <p>- Fédérer les communes pour qu'elles mutualisent un projet et en facilitent le raccordement</p>

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025

Date de réception de l'AR: 28/03/2025

002-240200584-DE\_2025\_019A-DE

A G E D I

				- Valoriser les déchets du territoire en ENR (Boues de STEP, Biodéchets, etc )
Axe 3. Développer l'implication citoyenne dans les énergies renouvelables	<p>Augmentation du coût de l'énergie a permis à chacun de se sentir plus concerné (recherche d'alternatives aux consommations habituelles)</p> <p>Modification des comportements individuels, des capacités d'accès aux énergies</p>			<p>Créer une dynamique initiée par la collectivité au départ, pour inciter les citoyens à participer aux projets d'énergie (soit par une incitation financière sur l'énergie produite, soit par une participation au bénéfice)</p> <p>- Sensibiliser la population au tri des biodéchets et renforcer les animations auprès des scolaires sur les écogestes</p> <p>- Accompagner le financement participatif de la population locale autour des projets ENR</p>
	Remarques	Priorités	Préconisations Et suggestions	Actions

**VI. Une collectivité exemplaire**

<p>Axe 1. Développer la réflexion climat dans les politiques publiques pour montrer l'exemple</p>	<p>Garantir la continuité de l'action publique même en cas de changement de gouvernance</p>		<p>Identifier un échelon pertinent (EPCI ou PETR) pour informer et mettre en place les actions PCAET</p>	<p>- Dans le cadre des marchés publics ou des marchés travaux, mettre des options obligatoires de cotation ou des bonifications à la notation en cas d'utilisation</p>
---	---	--	--	--

Date de transmission de l'avis: 28/03/2025  
 Date de réception de l'AR: 28/03/2025  
 002-210210584-DE\_2025\_019A-DE  
 A G E D I

	<p>Dans la communication actuelle, il n'y a pas le sentiment d'une prise en compte des sujets liés au PCAET. Il faut que la volonté politique soit affirmée et lisible par tous</p>		<p>Pour les communes disposant de moins de moyens, il faut inciter aux mutualisations et donner des exemples pour améliorer le fonctionnement et les pratiques des communes plus modestes</p> <p>De manière globale : faire une publication régulière sur le développement de chaque source d'énergie et des actions PCAET mises en oeuvre</p> <p>Ajouter pour chaque action PCAET des objectifs chiffrés à atteindre</p>	<p>de véhicules ou énergies propres.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Convertir les bus publics et BOM aux énergies propres</li> <li>- Mener des actions de rénovations énergétiques sur les bâtiments publics encore au fioul ainsi que sur ceux disposant d'une vieille chaudière gaz</li> </ul>
--	---	--	---	--

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025

Date de reception de l'AR: 28/03/2025

002-240200584-DE\_2025\_019A-DE

A G E D I